

**DELIBERATION N° DEL046-13**

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

**Pouvoirs :**

Mme Christiane EGEA (Pouvoir à C. PICCA en date du 17/06/13)  
M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

**Absents excusés :**

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Rapport - délégation de service public de l'eau : rapport du délégataire.**

**Rapporteur : Paul BERTHOLLET**

Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, est établi par le délégataire de service public.

Le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il est précisé que ce rapport est disponible et consultable au secrétariat général de la mairie.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte du rapport du délégataire.

Conclusions : Le conseil municipal prend acte du rapport à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI